

BULLETIN MUNICIPAL N° 42

Août 2016



A l'image des sportifs qui participent aux Jeux Olympiques, le Conseil Municipal a décidé de relever un défi de taille : supprimer l'emploi des produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts et voiries. Espérons que cet objectif pourra être maintenu.

Tout comme les sportifs qui visent sans cesse à améliorer leurs techniques, cherchons nous aussi à améliorer nos comportements pour protéger la nature et notre santé.

Comme disait Pierre de Coubertin, organisateur des Jeux Olympiques modernes, « l'essentiel, c'est de participer ». Même s'il est difficile de se passer des produits chimiques, essayons d'en réduire l'utilisation et, s'ils demeurent indispensables, employons-les à bon escient.

Bonne fin d'été à tous !

François BATTEMENT—Maire de Bosc-Mesnil

Bref résumé des réunions du conseil municipal

Vendredi 26 février 2016

Le Conseil municipal adopte le projet de rénovation de l'éclairage public des 2 lotissements qui avait été demandé au SDE 76 (syndicat départemental d'énergie) pour une participation de la commune de 8946,96 €, à savoir pour le lotissement le plus ancien : changement des mâts et des lanternes ; pour le plus récent : changement des lanternes pour un éclairage plus économe.

Il adopte aussi le projet de renforcement du réseau de basse tension, route des Rohards pour une participation de la commune de 630 €. Dans les 2 cas, le reste des frais est pris en charge par le SDE.

Vote des subventions 2016 :

- 2000 € au CCAS
- 460 € au Comité des Fêtes et au Club de l'Amitié
- 65 € l'Amicale des pompiers de St-Saëns
- 120 € aux Restos du coeur de St-Saëns
- 60 € à la Banque alimentaire de Rouen et sa région
- 60 € à Animado (dans le cadre de la distribution de la banque alimentaire)

Vendredi 22 avril 2016

Approbation des Comptes 2015 : section de fonctionnement : dépenses 210 707,36 €
recettes 200 008,65 €
section d'investissement : dépenses 44 396,51 €
recettes 36 282,66 €

Résultat de l'année 2015 : - 18 812,56 €

Résultat global cumulé : + 219 128,49 €

Vote des taux 2016 des impôts locaux : ils sont inchangés :

- taxe d'habitation : 16,41%
- foncier bâti : 12,63%
- foncier non bâti : 28,95%
- cotisation foncière des entreprises : 14,88%

Vote du budget 2016 : en équilibre d'investissement pour 88 217,57 €
de fonctionnement pour 383 964,29 €

Vendredi 24 juin 2016

Le Conseil municipal modifie le règlement intérieur de la salle des fêtes : à partir du 1er juillet, pour la réserver, il faudra fournir un chèque **d'acompte de 100 €** qui sera aussitôt encaissé et un **chèque de caution de 150 €** qui sera restitué dans les 10 jours après la remise des clés (en cas de ménage mal fait 50 € seront retenus, 100 € en cas de dégradation de matériel).

Au revoir Mr. Guérard

Arrivé à Bosc-Mesnil en 1946, M. Guérard s'est éteint le 14 février dernier, au terme d'une vie bien remplie. Après avoir travaillé en ferme comme ouvrier agricole, puis dans une entreprise de travaux publics, il a été employé communal jusqu'à sa retraite. Mais son attachement à la commune s'est prolongé bien au-delà, en fait jusqu'au moment où ses forces l'ont abandonné, après avoir survécu aux attaques du tétanos.

Il était de toutes les manifestations du village, que ce soit avec le Comité des fêtes, les Anciens Combattants ou le Club de l'Amitié, toujours présent aux préparatifs et aux rangements. Il participait aux révisions des listes électorales, tenait des permanences aux élections, s'occupait de la vaisselle lors des locations de la salle des fêtes, préparait l'église pour les cérémonies religieuses...

Il était fier d'avoir été filmé pour le documentaire « Faut pas rêver » consacré aux poules aux dominos, et d'avoir servi de modèle lors du salon de peinture 2013 où deux artistes l'avaient peint.

Il était la mémoire du village. Ceux qui l'ont connu, ne sont pas près de l'oublier.

D'après l'éloge funèbre de Mme Beauvallet, ancien maire



Vu par S. De Maesneire

Zéro phyto : un impératif de santé publique

Suivant les préconisations du SIAEPA les 3 Sources (syndicat d'eau), **la commune s'engage à ne plus utiliser de produits phytosanitaires** pour l'entretien des espaces verts et voiries (ce sera une obligation pour les communes à partir de janvier 2017). En effet, sur les recommandations de l'ARS (agence régionale de santé), le Syndicat a de gros travaux à réaliser (à Esclavelles, la Rue St Pierre, Montérolier, St Martin Osmonville et Sommary) pour protéger les différents captages d'eau de la contamination par les pesticides et notamment les herbicides.



Ces gros travaux peuvent être subventionnés à 50% par l'Agence de l'eau, pour cela, il faut que les communes s'engagent dans la démarche zéro phyto. Bien sûr, ce serait encore mieux si les particuliers réduisaient eux aussi leur utilisation de produits chimiques, voire les supprimaient (interdiction en janvier 2020).

Certains diront : « les agriculteurs en utilisent », oui certes, mais proportionnellement moins que les particuliers, parce qu'ils ont reçu une formation pour apprendre à les utiliser au mieux, parce que leurs pulvérisateurs sont de plus en plus précis et que le prix de revient élevé de ces produits incite à l'économie.

Rappelons que, depuis 2012, **l'utilisation ou le déversement de tout produit phytosanitaire est interdit à proximité des cours d'eau, mares, fossés, point d'eau, puits, avaloirs, caniveaux, bouches d'égouts...**(voir bulletin municipal de janvier 2013)

L'entretien des bords de route est à la charge du Département et de la Commune. Le Département fait faucher l'herbe des routes départementales, la Commune fait faucher ou tondre l'herbe des routes communales ou départementales en agglomération. Certains habitants ont l'habitude de tondre le bord de route en même temps que leur pelouse, leur initiative est louable, ils participent au bon entretien de la commune ; en revanche, les particuliers **ne sont pas autorisés** à épandre des produits chimiques sur le terrain qui ne leur appartient pas, mais ils doivent entretenir leurs haies au bord des routes.



Ce n'est pas évident d'empêcher ce que nous appelons « mauvaises herbes » de pousser, mais, dans l'avenir, les aménagements extérieurs se feront peut-être différemment, et, apprenons la tolérance, supporter quelques brins d'herbe qui poussent là où l'on ne veut pas, ce n'est rien par rapport à la santé de nous tous !

Etat civil

Naissances

- le 01 mai 2016

Marie PETIT, fille de Sébastien et Audrey Petit, 351 chemin du Pot au Feu.

- le 01 mai 2016

Raphaël RENARD, fils de Jérôme Renard et de Erika Perret, 12 route du Bouloir.

- le 11 mai 2016

Victor SELLIER, fils de Christophe et Valérie Sellier, 270 route du Centre.

Mariage

- le 23 avril 2016

Ludovic BEMONT et Laëtitia BIDAUX, 44 impasse de l'école.

Décès

- le 14 février 2016

M. Jean GUERARD, ancien employé communal, 852 route du Centre.

- le 30 mai 2016

M. Henri BOURDET, doyen de la commune, 466 route du Centre.

Destruction d'insectes

Depuis 2011, les pompiers n'interviennent pour la destruction des nids d'insectes type guêpes et frelons qu'en cas de danger immédiat et vital pour les personnes. Dans les autres cas, il convient de faire appel à une entreprise privée spécialisée. Plusieurs adresses sont disponibles en mairie.

Sous réserve d'accord préalable, la Commune apporte une **aide de 40 €** versée au prestataire (venant en déduction de la somme facturée au particulier).

Rappelons que les abeilles, quant à elles, ne sont pas des insectes nuisibles, elles sont protégées. Le Syndicat Apicole de Haute-Normandie a établi une liste d'apiculteurs souhaitant recueillir les essaims, coordonnées disponibles en mairie.



Travaux

Depuis le 23 juin, la mairie est installée dans l'ancienne classe plus spacieuse et mieux éclairée, ce qu'apprécie la secrétaire de mairie. Les murs et le plafond ont été rénovés par les employés communaux ; qu'ils soient félicités et remerciés pour leur souci du travail bien fait !

Urbanisme

Toute construction de 5 à 20 m² doit faire l'objet d'une **déclaration préalable**. Les rénovations de façade, pose de velux sur le toit ...requièrent également une déclaration préalable.

Toute construction de 20 m² et plus nécessite un **permis de construire**.

Pollution sonore

Pour vivre en bon voisinage, respectons les horaires définis par arrêté préfectoral, quand nous effectuons des travaux bruyants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h



Source : <http://www.albitreccia.fr>

Aides scolaires

Le CCAS a reconduit l'aide accordée, sans condition de ressources, à toute famille domiciliée dans la commune dont un enfant entre en sixième ou continue ses études après la troisième.

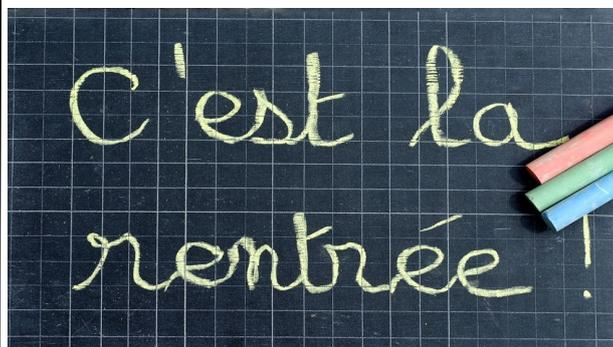
Le montant est fixé à **75 €** et est versé sur présentation d'un certificat de scolarité.

Résultats du BAC

Félicitations à **Delphine Bruin, Louise Burette, Julie Lebreton et Rodrigue Perez**, nouveaux bacheliers.

Rentrée scolaire

Elle aura lieu le **jeudi 1er septembre**, les horaires de transport du Sivos seront affichés à la mairie.



Vie scolaire

Défi-art : le papier

Pour la deuxième année consécutive, les quatre écoles du S.I.V.O.S. se sont inscrites dans un projet en art dirigé par le conseiller pédagogique en art Philippe VIRMOU : Papier et compagnie. Comme l'an passé, les enseignantes ont d'abord travaillé en classe : construction, manipulation du papier (froissé, déchiré, découpé,...).

Ensuite, les enfants se sont regroupés dans la salle des fêtes de Neufbosc le vendredi 11 mars. Ils ont été répartis en 42 groupes de 4 avec pour consigne : fabriquer un portrait (fille, mère, grand-père,...) avec un type de papier (aluminium, calque, affiche,...).

Au final, 42 portraits ont été fabriqués créant ainsi un jeu de 7 familles. Les parents ont pu admirer ce travail au cours d'une permanence le vendredi soir.

Suite aux souhaits des parents, les enseignantes ont fait appel à un imprimeur pour que chaque enfant puisse avoir son propre jeu de cartes.



La remise des prix

Le maire, François BATTEMENT, s'est rendu à l'école le lundi 4 juillet 2016 afin de remettre à chaque élève du CE2 au CM2 des livres offerts par le S.I.V.O.S..

Cette année les CE2 ont eu deux dictionnaires, l'un de français et l'autre, de poche, d'anglais. Les CM1 ont reçu deux livres documentaires : l'un sur les animaux, l'autre sur le portrait dans l'art. Enfin, les CM2, ont obtenu deux dictionnaires, l'un, de poche, de français et l'autre d'anglais.



Le concert de fin d'année



Le jeudi 26 mai 2016, les élèves des écoles de Bosc Mesnil, Mathonville et Neufbosc se sont retrouvés au gymnase de la Varenne de Saint-Saëns pour donner leur concert de fin d'année. Le thème de cette année était la gourmandise.

Emmenés par Hélène VONDER-SHER, chef de chœur, et Olivier VONDER-SHER, pianiste, ils ont entonné près d'une heure de chants sur la nourriture : le chocolat, les sardines, les fruits,...

Un très beau spectacle d'une grande qualité !

Vie associative

22ème salon d'art

Cette année, le 9 et le 10 avril 2016 s'est déroulé le 22ème salon d'art de Bosc Mesnil auquel se sont rendus près de deux cents visiteurs. Les invités d'honneur de cette édition : Sonia PAUL, peintre, et Michel GIBAUT, sculpteur, nous ont émerveillés de leurs œuvres.

Sonia Paul nous a présenté dix-sept de ses peintures « sportives » (course hippique, hockey, rugby, ...), ainsi que quelques paysages réalisés à l'huile. Michel Gibault, sculpteur de métal, nous a impressionnés avec ses réalisations imposantes. Tout le monde se rappellera du roi Appert.

Autour de ces deux invités d'honneur, dix-sept artistes peintres, certains présents les années précédentes, d'autres non, sont venus embellir la salle des fêtes.

Petite nouveauté cette année, le public pouvait voter pour l'œuvre qui lui plaisait le plus et c'est Nicole JACQUES, pour son tableau Neige en ville, qui remporte le prix du public. Félicitations une nouvelle fois à cette artiste.

On se retrouve l'année prochaine pour la 23ème édition.



Randonnée

Le jeudi 5 mai 2016, les membres du Comité des fêtes ont organisé la traditionnelle randonnée de l'Ascension.

Cette année, le rendez-vous était donné à Haucourt. Environ 60 marcheurs, petits et grands ont arpenté la campagne pour rejoindre, à Gaillefontaine, «Une fée dans l'asinerie».

C'est dans ce lieu au milieu de nulle part que tous ces gloutons affamés par la marche du matin ont partagé un bon repas convivial ainsi que quelques personnes simplement venues les rejoindre pour partager un bon moment.

Après une présentation par les propriétaires des ânesses et des bufflonnes, des différents produits et modes de fabrication à base de lait d'ânesse, tous ont repris la route du retour sous un magnifique soleil.

Cette journée s'est clôturée par un apéritif offert par le comité des fêtes à tous les participants.

Encore un grand merci à tous les bénévoles qui donnent de leur temps pour assurer une pleine réussite aux animations dans le village.





Les olympiades

L'association du Mont-Arnoult, association des parents d'élèves du regroupement scolaire, a organisé ses traditionnelles olympiades sur le terrain de football de la commune le mercredi 25 mai 2016. Au programme, des épreuves réputées dans le monde entier pour leur difficulté : course en sac, course aux pinces à linge, aux balles de golf, lancer de rondelles,... Seuls les athlètes les plus entraînés ont pu y participer. Six équipes se sont donc affrontées dans une lutte acharnée, une seule a gagné.

Félicitations aux enfants participants, aux parents accompagnateurs et surtout aux organisateurs pour cet événement ! A l'année prochaine pour la 4ème édition.



Foire à Tout du 14 juillet 2016

Pluie, grêle, tonnerre...Et oui, c'est comme ça que la journée du jeudi 14 juillet 2016 a commencé pour les 33 exposants de la foire à tout !

Après un bon café offert par les organisateurs, leur courage et leur persévérance furent récompensés car le soleil fit son apparition dans la matinée avec les visiteurs.

Vers midi, une bonne odeur de grillade a commencé à envahir le quartier, informant tout le monde de l'ouverture de la friterie Merci à l'équipe qui a tenu la friterie avec professionnalisme.

La popularité de notre foire à tout commence à se faire ressentir, en effet, de plus en plus de visiteurs et d'exposants hors commune la fréquentent.

Merci à tous les habitants qui ont exposé cette année.
A l'année prochaine ! Réservez dès à présent votre 14 juillet 2017 !!!!!



Photo le Réveil

Prochaines manifestations

samedi 8 octobre
Soirée dansante

Lundi 31 octobre
Halloween

Samedi 19 novembre
Foire aux jouets

Samedi 17 décembre
Spectacle de Noël

Mairie ouverte le lundi de 10h00 à 11h30 et le jeudi de 17h00 à 19h00.

Directeur de la publication : François Battement, Maire
Comité de rédaction : Nicole Leroy,
Denis Manuel, Myriam Queval.
Mise en page : Denis Manuel

Mairie :
téléphone : 02.35.34.50.68
fax : 09.70.61.36.67
mail : boscmesnil@orange.fr